

COMMUNE D'ÉTAULES
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 octobre 2023

Etaules, le trois octobre de l'an deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean René ESTIVALET, Maire.

Etaient présents : M. Jean René ESTIVALET, Mme Odile DANIEL, Mme Monique BOUZEGAOU, M. Bernard GEVREY, M. Jean-François GUEPET, M. Bertrand COURBET, Mme Chloé QUENOLLE-FORGET, M. Olivier COURTOIS, M. Henri ECHARD, M. Jean-François GUEPET.

Procurations : M. Olivier ELIAS a donné procuration à M. Jean René ESTIVALET.

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Monique BOUZEGAOU est nommée secrétaire de séance.

Date de convocation:

26 septembre 2023

Date d'affichage:

26 septembre 2023

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 juillet 2023.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DU SUZON (SIEAVS): PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS : ACCEPTATION DE L'ADHESION DES COMMUNES DE CHAMPAGNY, LERY ET BLIGNY-LE-SEC AU SIEAVS.

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-1 et suivants, L. 5211-1 et suivants et notamment les articles L. 5211-5, et L. 5211-18, L. 5211-39-2, L. 5212-1 et suivants, et notamment son article L. 5212-16, et L. 5711-1 et suivants,

Vu les arrêtés préfectoraux successifs créant le syndicat et modifiant les statuts de celui-ci,

Vu les statuts en vigueur du syndicat,

Vu le projet de délibération annexé à la présente délibération,

Le SIEAVS est composé de 13 communs membres, ainsi que de 2 communautés de communes :

- La CC FORÊTS SEINE ET SUZON, compétente en matière d'ANC, et qui est venue, pour cette compétence, en représentation-substitution des 2 communes d'ETAULES et de MESSIGNY-ET-VANTOUX.
- La CC OUCHE ET MONTAGNE, également en représentation-substitution de la commune de BLAISY-HAUT.

A ce jour, 3 communes, elles-mêmes membres de la CC FORÊTS SEINE ET SUZON, à savoir CHAMPAGNY, LÉRY et BLIGNY-LE-SEC, souhaitent adhérer au SIEAVS, et transférer au syndicat les compétences « à la carte » suivantes :

- Pour les communes de LÉRY et BLIGNY-LE-SEC, les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement collectif,
- Pour la commune de CHAMPAGNY la compétence « eau potable ».

Une étude préalable a été réalisée par le bureau d'études Verdi.

Par délibération du 13 septembre 2023, notifiée aux membres du syndicat le 14 septembre 2023, le comité syndical a proposé l'adhésion de ces 3 communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE**, conformément aux articles L. 5211-5, L. 5211-20 et L. 5211-18 du CGCT, l'extension du périmètre du SIEAVS aux 3 communes de CHAMPAGNY, LÉRY et BLIGNY-LE-SEC, avec une effectivité juridique au 1^{er} janvier 2024, ainsi que, en conséquence, le projet de statuts joint à la présente délibération.
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à notifier la présente délibération au Préfet aux fins qu'il approuve, par arrêté, dès que les conditions procédurales sont remplies, l'extension de périmètre du SIEAVS avec une effectivité juridique au 1^{er} janvier 2024.

Nombre de Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

**SYNDICAT POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DU PLATEAU DE DAROIS :
DESIGNATION DE DEUX DELEGUES SYNDICAUX TITULAIRES ET DE DEUX
DELEGUES SUPPLEANTS REPRESENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à la nomination des délégués au Syndicat pour l'Enseignement Primaire du Plateau de Darois.

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Mesdames Odile DANIEL et Sylvie DAS DORES déléguées titulaires et, Madame Chloé QUENOLLE-FORGET et Monsieur Bernard GEVREY délégués suppléants.

Nombre de Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

REMBOURSEMENT D'UNE CAUTION A MADAME LAURENCE CHAUVET.

Madame Laurence CHAUVET a occupé un logement (T2) appartenant à la Commune et situé à ETAULES, 2 rue Maison Commune, du 21 juin au 06 septembre 2023 inclus.

L'état des lieux sortant ne présentant aucune remarque particulière,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de rembourser la caution déposée par Madame Laurence CHAUVET, pour un montant de 509.77 € (Cinq Cent Neuf Euros, 77 cts).

Nombre de Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

REDUCTION D'UN TITRE DE LOYER DU MOIS D'AOÛT 2023 POUR MADAME LAURENCE CHAUVET.

Madame Laurence CHAUVET a occupé un logement (T2) appartenant à la Commune et situé à ETAULES, 2 rue Maison Commune, du 21 juin au 06 septembre 2023 inclus.

Madame Laurence CHAUVET a équipé (appareils ménagers et petits aménagements dans la cuisine) l'appartement communal qu'elle occupait, 2 rue Maison Commune pour un montant total de 500 € (Cinq Cents Euros).

La Commune ne souhaitant pas que Madame CHAUVET procède au démontage des installations, ni à l'enlèvement des appareils ménagers,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'effectuer une réduction du titre du loyer du mois d'août 2023 d'un montant de 500 € (Cinq Cents Euros).

Nombre de Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES :

- * Odile Daniel fait le compte de la visioconférence relative aux exercices de gestion des risques naturels et technologiques (proposée par la Préfecture de la Côte-d'Or) : option feu de forêt, à laquelle elle a participé.
- * Nouveaux panneaux de signalisation sur la participation citoyenne, à installer.
- * Prévoir l'installation des tables de pique-nique.
- * Faire un rappel aux habitants de Etaules sur les nuisances sonores : horaires à respecter.
- * Des travaux sont prévus rue du Motet et Rue de l'Abreuvoir : prévoir un arrêté de voirie.

La séance a été levée à 19h45.

La Secrétaire de séance,
Monique BOUZEGAOU



Le Maire,
Jean René ESTIVALET

